

LE DELEGUE

du personnel

12^e ANNEE — MENSUELRédaction : 213, rue Lafayette — PARIS (10^e)

L'UNITE EST FECONDE

Poursuivons nos efforts

L'ampleur, sans précédent depuis la Libération, du mouvement du 1^{er} février, montre la force de la classe ouvrière lorsque l'unité préside à l'action.

La radio, la presse se sont efforcées de donner à cette action le caractère d'un soutien au général de Gaulle. La classe ouvrière a agi non **pour** de Gaulle mais pour condamner l'émeute d'Alger, pour qu'il soit mis fin à l'activité des factieux et de leurs organisations, pour l'application rapide et loyale de l'autodétermination en Algérie.

Des mesures positives ont été prises contre les émeutiers mais il y a encore (selon la formule employée par un journaliste) « trop de gros poissons qui ne sont pas dans le filet ». De plus, il faut absolument — et dans les meilleurs délais — engager les négociations nécessaires avec les représentants qualifiés du peuple algérien pour mettre au point avec eux les garanties indispensables à la libre autodétermination des Algériens.

**

L'unité réalisée le 1^{er} février, pourquoi n'aurait-elle pas son prolongement dans l'action revendicative pour de meilleures conditions de vie et de travail ?

La masse des salariés ne comprendrait pas qu'après avoir organisé un tel mouvement sur des problèmes politiques, les organisations syndicales laisseraient se relâcher les liens d'unité qui se sont noués, alors qu'il reste toujours à régler la question des salaires, de la sauvegarde de l'emploi et des revendications essentielles de la classe ouvrière.

Dès le 3 février, le Bureau Confédéral de la C.G.T. invitait :

« toutes les organisations et militants confédérés à poursuivre avec le plus grand dévouement l'action en faveur de l'augmentation des salaires. »

Dans cette voie, les délégués du personnel ne manqueront pas, avec nos syndicats, de prendre les initiatives nécessaires pour impulser et développer l'action revendicative sur le lieu du travail. De plus, et compte tenu de la confiance accrue manifestée à la C.G.T. dans la dernière période, ils seront les meilleurs artisans d'un recrutement plus important, plus massif, d'un recrutement à la hauteur des possibilités immenses qui existent.

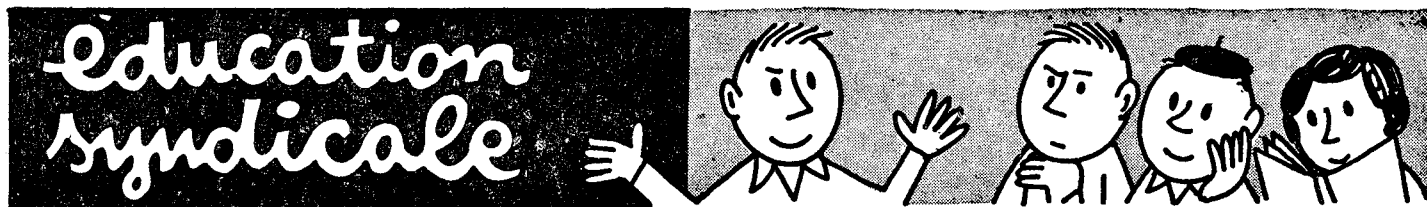
**

Cette activité féconde pour l'obtention des revendications, pour le renforcement de la C.G.T., ne saurait nous faire oublier la signature de la pétition nationale pour la défense de l'Ecole Laïque. Dans cette campagne la C.G.T. apportera sa plus large contribution.

Dans quelques semaines le Président du Conseil de l'U.R.S.S., Nikita KHROUCHTCHEV, sera l'hôte de la France. Sa venue sera saluée comme il convient, car elle marque une étape nouvelle dans le renforcement de la détente internationale et la consolidation de l'amitié franco-soviétique. Ce voyage, par son apport à la sauvegarde de la Paix en Europe et dans le Monde, ne saurait laisser indifférents nos militants et nos organisations ainsi que la masse des travailleurs.

Tout ce qui aide à l'amitié entre les peuples et à la sauvegarde de la Paix est nôtre.

par
L. MASCARELLO
Secrétaire de la C.G.T.



A PROPOS DE LA CLASSE OUVRIÈRE

UNE QUESTION IMPORTANTE

La classe ouvrière ! On en parle beaucoup. Nous, nous en parlons, certes, et depuis longtemps : La C.G.T. est la plus grande organisation syndicale de la classe ouvrière et elle s'emploie à l'organiser et à défendre en toutes circonstances ses intérêts ; elle travaille aussi à réaliser son unité.

En face de nous, actuellement, on en parle aussi beaucoup : On découvre à présent des évolutions et des définitions curieuses. Partant, on en vient à prétendre que la « vieille division » de la société en classes est dépassée, que les diverses classes se sont fondues et que la classe ouvrière a disparu en tant que classe. Puis, on remet en question l'existence de la lutte de classes et les efforts pour l'unité ouvrière, pour conclure que les syndicats ouvriers ont des choses beaucoup plus importantes à faire qu'à revendiquer et à organiser l'action de masse : Ils auraient à devenir des organismes techniques intégrés au régime, ayant une activité « constructive » pour corriger les quelques excès encore existants et pour accélérer cette nivellation de classes. On voit tout de suite combien cela est opposé à l'orientation de la C.G.T.

Définir rigoureusement la classe ouvrière n'est donc pas une question secondaire ni une querelle de mots. C'est une question très importante pour les militants syndicaux, *puisque au cœur de la bataille idéologique actuelle.*

DES DEFINITIONS DE CIRCONSTANCES

Ce qu'il faut pour définir la classe ouvrière, ce n'est pas tant d'indiquer tels ou tels caractères propres à ce groupe social, mais c'est surtout de donner le ou les critères principaux et permanents qui vont expliquer tous les divers caractères de cette classe.

Depuis plus de cent ans, bien des définitions ont été données que nos modernes sociologues ne font que reprendre au goût du jour. Certaines, par exemple, retiennent *la richesse ou les revenus* comme critère de différenciation des classes : un capitaliste est un homme jouissant de hauts revenus et un ouvrier n'a que de faibles ressources. Bien entendu il y a là une réalité, une caractéristique valable, mais ce n'est pas une véritable définition puisqu'il reste encore à dire pourquoi le capitaliste a de hauts revenus et l'ouvrier de faibles ressources. Il en va de même pour d'autres définitions qui s'appuient sur *la sécurité de la situation personnelle* (un ouvrier n'a pas la sécurité de sa situation), sur *le rôle technique joué dans la production* (un ouvrier est un producteur par opposition à un capitaliste qui dirige la production), sur *le genre de vie* ou encore sur *des facteurs purement subjectifs*, tels que la conscience, les sentiments de solidarité, etc...

Toutes ces « définitions », même si elles reflètent parfois une partie de la réalité, ont entre elles ceci de commun qu'elles se basent sur des constatations secondaires et que, partant, elles n'exhument rien quant au fond.

C'est ou en effet, comme nous allons le voir, on ne peut définir *scientifiquement la classe ouvrière* (et avec elle les autres classes en régime capitaliste) que par référence à la base économique du régime, autrement dit par référence à la propriété des instruments et moyens de production (des usines, des terres, des machines, etc...).

LA REFERENCE A LA PROPRIETE DES MOYENS DE PRODUCTION

C'est un fait d'évidence qu'en régime capitaliste les moyens de production ne sont pas la propriété de tous les membres de

la société. Une minorité d'individus en sont les propriétaires cependant que l'énorme majorité en est dépourvue. *En régime capitaliste domine ainsi la propriété privée des moyens de production.*

Dès lors, il apparaît une division fondamentale en deux classes sociales : la classe capitaliste et la classe ouvrière.

La classe capitaliste, c'est l'ensemble des propriétaires de moyens de production qui emploient la main-d'œuvre salariée (propriétaires d'usines, de mines, de chantiers, de moyens de transport ; les banquiers ; les agriculteurs et les commerçants employant un assez grand nombre de personnes ; les propriétaires fonciers).

Quant à la classe ouvrière, c'est l'ensemble des hommes et des femmes dépourvus de tous moyens de production et qui, en conséquence, sont obligés de travailler pour le compte des capitalistes, moyennant un salaire.

UNE DEFINITION FONDAMENTALE

C'est là la définition fondamentale des classes sociales. Elle est fondamentale car elle explique pour l'essentiel les caractères propres à chaque classe et permet aussi de comprendre les rapports qui s'établissent entre ces classes dans la production.

En ce qui concerne, par exemple, les capitalistes, n'est-ce pas parce qu'ils sont propriétaires des moyens de production qu'ils font travailler d'autres hommes à leur profit, tirant ainsi de hauts revenus et des augmentations substantielles de leur capital ? N'est-ce pas aussi par cette propriété qu'ils ont le monopole des fonctions de direction et de commandement ? Classe des exploiters, disons-nous, précisément parce que ce sont eux qui, possédant les moyens de production, emploient et exploitent la main-d'œuvre salariée.

A l'inverse, tous ceux qui ne sont pas propriétaires de moyens de production, les ouvriers, devront travailler pour les capitalistes, tombant ainsi sous le joug de l'exploitation avec ce qui en découle : faibles revenus, rôle de producteurs, etc... Exploités, précisément parce que, dépourvus des moyens de production, ils doivent travailler pour les capitalistes, créant ainsi des valeurs dont une partie reste aux mains des capitalistes.

Une telle définition est la base solide qui permet de s'y retrouver. Elle fait éclater l'indigence des définitions superficielles qui ont été proposées dans la dernière période comme support à toute une propagande dont le but est, en définitive, de nier la lutte des classes, la possibilité et l'efficacité de l'action syndicale.

LA STRUCTURE DE LA CLASSE OUVRIERE

Cette définition ne constitue cependant qu'un cadre général à l'intérieur duquel des distinctions doivent être faites qui intéressent la structure de la classe ouvrière. Ainsi, de par la nature de leurs fonctions dans la production capitaliste, on distingue dans la classe ouvrière diverses couches internes, qui sont, pour l'essentiel :

- Les ouvriers proprement dits (ouvriers d'usines, de chantiers, des transports, de l'agriculture) qui sont producteurs de valeurs et de plus-value ;
- Les employés de l'industrie, du commerce, des banques et assurances qui, par leur activité professionnelle, permettent la création de valeurs ou la réalisation et le partage des profits entre les capitalistes ;

(SUITE PAGE 3.)

A PROPOS DE LA CLASSE OUVRIÈRE

(SUITE DE LA PAGE 2)

- Les techniciens de fabrication qui concourent à la production de marchandises et de valeurs.

À l'intérieur de ces diverses couches, il existe encore toute une diversité de qualifications professionnelles, de fonctions et d'autres particularités dues, par exemple, au caractère et à l'importance des établissements, etc...

Tous ceux qui appartiennent à la classe ouvrière n'ont pas non plus une conscience identique de leur appartenance de classe, de leur exploitation et une même combativité. Les particularités dont nous venons de parler jouent en ce sens, ainsi que les origines familiales et sociales. Partant, ils ne réagissent pas d'une manière semblable aux pressions et à la propagande des capitalistes. *La classe ouvrière ne constitue donc pas un bloc homogène.* Mais, par delà cette diversité, tous ceux qui sont dépourvus de moyens de production et qui vendent leur force de travail appartiennent à une même classe et ont, de ce fait, *des intérêts communs.* C'est ceci qui fait d'eux une classe sociale, la classe ouvrière.

EVOLUTION

La classe ouvrière n'est pas non plus immuable dans son importance et dans sa structure interne. Elle évolue avec le développement même du capitalisme.

Celui-ci a engendré la croissance des effectifs de la classe ouvrière et a entraîné aussi sa concentration dans de grandes entreprises et dans certaines régions. De ce point de vue la classe ouvrière d'aujourd'hui est autrement plus importante qu'elle ne l'était au siècle dernier. Tant par son importance que par son rôle économique elle tient à présent une place essentielle dans la vie du pays.

Il est évident aussi qu'avec le développement du capitalisme et l'évolution — d'ailleurs inégale — des techniques, les formes de travail et les fonctions productives se sont modifiées et se modifient sans cesse apportant des changements dans la structure interne de la classe ouvrière : modification du caractère des métiers, extinction de certaines professions et apparition de nouvelles, accroissement relatif du rôle des techniciens, modifications des modes de rémunération, etc... Ces changements influent sans doute sur l'évolution de la conscience de classe et sur le caractère des luttes ouvrières, mais — encore faut-il y insister — elles ne changent rien quant à l'appartenance de classe et quant à la nature de l'exploitation capitaliste.

Notons, enfin, qu'à mesure du développement du capital le sort des ouvriers s'est aggravé par l'insatisfaction de leurs besoins croissants, l'intensification du rythme du travail, l'abaissement du pouvoir d'achat du salaire, le chômage, etc... Il en résulte que les antagonismes de classes s'accroissent entre la classe ouvrière et la classe capitaliste.

UNE CONCLUSION

Ce concept d'une classe ouvrière nettement définie, composée d'hommes et de femmes ayant entre eux des intérêts com-

muns opposés à ceux des capitalistes a des conséquences très directes sur le travail syndical et sur l'orientation même des syndicats. Et c'est par là que nous voudrions conclure ce très bref aperçu.

Ceci nous amène tout d'abord à cette première conclusion qu'il est parfaitement possible d'unir et d'entraîner à l'action unie l'ensemble de la classe ouvrière. En effet, par delà leur diversité de situations, leurs divergences politiques ou religieuses, tous ceux qui appartiennent à la classe ouvrière ont, en tant que tel, des intérêts communs à soutenir et à défendre. Le syndicat est cette organisation capable de les rassembler pour ces objectifs.

Cette classe, nous l'avons vu, ne se limite pas à telle ou telle catégorie de salariés, elle englobe tous ceux qui sont dépourvus de moyens de production et qui vendent leur force de travail contre un salaire : les hommes et les femmes, les adultes et les jeunes, les travailleurs français et les immigrés et aussi les manœuvres et les professionnels, les horaires et les mensuels. D'où la nécessité pour les syndicats — et ce sera notre autre conclusion — d'être ouverts à tous et de mener une action pour l'ensemble de la classe ouvrière, en tenant compte tout à la fois des intérêts communs et des intérêts particuliers de ces diverses catégories qui la composent.

Bien d'autres conclusions pourraient encore être tirées qui le seront dans d'autres études, mais on voit déjà qu'un tel concept de la classe ouvrière éclaire et justifie pleinement toute l'orientation de la C.G.T., organisation de masse des salariés.

Le problème de l'Unité Syndicale à l'échelon international

On parle beaucoup de détente internationale depuis que les voyages du président du Conseil de l'Union Soviétique N. KHROUCHTCHEV en Grande-Bretagne et surtout aux U.S.A. ont ouvert l'ère de multiples rencontres internationales entre les représentants des gouvernements dont la plus significative sera la rencontre au sommet en mai prochain.

Pourquoi dans ces conditions ne serait-il pas possible que cette atmosphère de compréhension mutuelle n'ait pas son prolongement dans le domaine syndical à l'échelon international ?

La F.S.M. a toujours eu sur ce point une ligne d'action constante : œuvrer sans relâche à la reconstitution de l'unité internationale. Toutes ses décisions et initiatives sont marquées par ce souci unitaire.

Il est donc intéressant de noter pour nos militants, les prises de position de nombreux dirigeants syndicaux appartenant à des organisations non affiliées à la F.S.M.

C'est Robert VILLIS qui déclare au Congrès des syndicats britanniques (T.U.C.) qu'il faut se débarrasser des préjugés, des aversions et des craintes et sortir de l'isolement.

Au Congrès des Syndicats Autrichiens (O.G.B.), Fritz KLENNER indique qu'il faut modifier les rapports entre la F.S.M. et les autres organisations syndicales internationales.

Au cours d'une interview, Walter ANDERSON, dirigeant de la Fédération Suédoise du Bâtiment, considère que la F.S.M. et la C.I.S.L. doivent œuvrer en commun pour la sauvegarde de la Paix.

La résolution du Congrès des Syndicats d'Australie (adhérents à la C.I.S.L.) demande la multiplication des échanges de délégations entre les travailleurs sans distinction d'affiliation syndicale internationale.

La résolution du Congrès F.G.T.B. de la région de Bruxelles précise qu'il faut sans retard prendre des contacts avec les organisations syndicales, indépendamment de celles affiliées à la C.I.S.L.

Il ne s'agit que de quelques exemples, mais ils sont significatifs.

Nos délégués du personnel y puiseront de nouvelles raisons pour développer leur activité unitaire dans les entreprises.

La V. O. est encore mieux !

« Elle est du tonnerre ! » « Elle est bath ! » « Elle est chouette ! » « C'est comme ça que je la voulais ! »

On n'en finirait pas de citer les exclamations qui ont accueilli la « V. O. » nouvelle formule.

Non seulement c'est une réussite du point de vue technique, mais son contenu est également amélioré.

Aussi, malgré l'augmentation du prix, sa diffusion a progressé.

Il faut continuer. Tous nos militants et en particulier les Délégués du Personnel doivent rechercher avec le Syndicat, comment améliorer la vente de l'hebdomadaire illustré de la C.G.T.

La « V. O. » dans toutes les entreprises !

La « V. O. » à tous les syndiqués !

« LA VIE OUVRIÈRE », 18, rue des Fêtes - PARIS (19^e)
PRIX DU NUMERO : 0,50 NF

compléter nos **SUCCES** aux **ELECTIONS**

Plusieurs fois, elle s'est adressée à F.O. afin de discuter ensemble des revendications. Chaque fois F.O. a répondu NON.

Les travailleurs et parmi eux de nombreux adhérents F.O. ont condamné cette position en votant C.G.T.

Chez Dunlop, comme ailleurs, la signification de ces élections est très claire :

- 1° désir de voir aboutir les revendications ;
- 2° désir que se réalise l'unité.

« Peuple », que les situaient une exception, de l'influence de la

de la Fédération des nements pour apporter e, aux formes d'orga- qui mettait en cause opositent la corporation

ommissions paritaires l'orientation fixée par dans le groupe Nord-mparaisons suivantes



1960	1956	1953	1949
73,82	67,86	74,5	70,9
13,10	19,84	14,9	18,2
13,07	12,76	10,5	10,7

ux obtenus en 1956 et 1949.

nte à l'unité est sérieusement jugée par un chiffre qui ne fut jamais si faible, F.O. s que dans le passé, F.O. la dépassait large-

issions paritaires régionales en 1956 et 1960, si édifiante.

1956	1960	Différences
108.474	103.489	- 4.985
74.633	66.093	- 8.540
50.649	48.789	- 1.860
(73,86 %)	(73,82 %)	(+ 5,96 %)
14.437	8.659	- 5.768
(19,34 %)	(13,10 %)	(- 6,24 %)
9.525	8.645	- 880
(12,76 %)	(13,07 %)	(+ 0,31 %)

e l'on retrouve en moins. Il semble donc que s s'est refusé à continuer à voter pour F.O., ges à la C.G.T. Sans aucun doute, l'activité ire de nouveaux pas à ces travailleurs.

aussi positifs sont enregistrés.

Lorraine fer, Lorraine charbon, Tarn, Gard, à pourvoir.

C.G.T.

contre le pouvoir personnel.

Un exemple parmi d'autres : chez FRANGECO, à Villefranche (Rhône), la C.G.T. obtient 83,9 % contre 66,7 % en 1958, soit un gain de 17,2 % alors que la C.F.T.C. obtient 16,1 % contre 33,3 % en 1958, soit une perte de 17,2 %.

ELLE PROGRESSE DANS TOUS LES COLLEGES.

C'est ce qui se passe, notamment chez **KULHMANN, à Paimbœuf** (Loire-Atlantique), où nos candidats obtiennent 62,20 % des voix des électeurs et électrices dans le collège ouvriers, gagnant, par rapport à l'année dernière 15,5 % des voix perdues par la C.F.T.C. De minoritaire, la C.G.T. devient majoritaire.

A Fives-Lille-Cail c'est encore une confirmation :

	1958	1959	1960
Collège ouvriers	76 %	78,8 %	79,6 %
Collège employés	55 %	61,2 %	64 %
Collège cadres et techniciens	46,5 %	53 %	56 %

Dans cette entreprise, sur les 28 sièges à pourvoir, la C.G.T. en a enlevé 24 et la C.F.T.C. : 4 ; F.O. n'en ayant aucun.

C'est là une réponse cinglante aux financiers de la Société Fives-Lille-Cail, lesquels profitant du régime gaulliste, s'attaquent depuis un an au syndicat C.G.T. et aux délégués, afin d'avoir les mains libres pour mieux exploiter les travailleurs.

Chez **ALTULOR (Produits chimiques) à Bernouville (Eure) :**

Dans le collège ouvriers : la C.G.T. obtient 82,3 % (+ 1,8 %) ; dans le collège employés : elle passe de 10 à 50 % ; dans le collège maîtrise : elle augmente de 22,1 %.

A la **SAGEM de Montluçon (Allier) :**

Dans le premier collège : la C.G.T. progresse de 10,59 % (perdus par F.O. et C.F.T.C.) ; dans le deuxième collège : la C.G.T. progresse de 6,5 % (perdus par F.O. et C.G.C.).

ET ARRIVE SOUVENT EN TETE POUR LA PREMIERE FOIS.

Comme à la **GENERAL MOTORS à Gennevilliers** où, obtenant 1.611 voix et 77,5 % des voix dans le premier collège, elle arrive désormais en tête dans le collège cadre et maîtrise, avec 45 % des voix.

Chez **BABCOCK à La Courneuve** : dans le collège ouvriers, nous obtenons 653 voix et gagnons 1 siège et 4,74 % alors que la C.F.T.C. avec 124 voix perd son siège. Dans le collège maîtrise, la C.G.T. avec 270 voix gagne 1 siège et 24,6 %, la C.G.C. avec 76 voix perd son siège. Dans cette entreprise tous les sièges vont à la C.G.T.

DES ELUS POUR LA PREMIERE FOIS.

C'est ce que nous démontront les **Travailleurs de l'Etat (Air)** à l'occasion de leurs dernières élections aux commissions d'Hygiène et Sécurité, commission d'enquête ou commission d'Avancement, comme par exemple à **Varennes-sur-Allier**.

A l'entreprise **KLAXON à Courbevoie**, sur 340 suffrages, la C.G.T. a eu 241 voix et 3 élus, F.O. : 78 voix et un élu (la C.G.T. présentait une liste incomplète).

Depuis 8 ans, il n'y avait pas de délégués dans cette entreprise.

REPRESENTATION PLUS IMPORTANTE QUE TOUS LES AUTRES.

Les exemples cités plus haut le démontrent déjà. Prenons-en un autre, dans le secteur public.

Chez les **Travailleurs de l'Etat de la Région Parisienne (Air)** pour les élections à la commission de la Réforme :

La C.G.T. gagne 2 sièges, et elle enlève la totalité soit 8.

	1956	1959	
Exprimés ..	2.533	2.511	- 22
C.G.T.	1.636	1.784	+ 148
(64,58 %)	(71,04 %)	(+ 6,46 %)	
C.F.T.C.	475	425	- 50
(18,75 %)	(16,92 %)	(- 1,83 %)	
F.O.	414	284	- 130
(16,34 %)	(11,50 %)	(- 4,84 %)	

ELLE PROGRESSE MALGRE LES COALITIONS REALISEES CONTRE ELLE.

Comme le démontre le résultat chez **Berliet à Vénissieux**, dans le collège « Ingénieurs et Cadres » : la C.G.T. obtient 25 voix avec un gain de 3 voix ; les autres syndicats, tous groupés dans une liste d'entente (C.F.T.C., F.O. et C.G.C.) perdent 22 voix.

Dans l'ensemble de l'entreprise, la C.G.T. obtient 60,7 % des voix, gagnant 242 voix et 6 %, alors que la C.F.T.C. perd 453 voix et 5 %, F.O. perd 143 voix et 1,5 %.

A la **Raffinerie de Pétrole BP, de Lavera (Bouches-du-Rhône)**, pour un nombre

de suffrages exprimés identique, le pourcentage des voix recueilli, d'une année à l'autre, passe, pour la C.G.T., de 61 à 73 % dans le premier collège et de 41 à 66 % pour le deuxième. Pour la même période, la coalition anti-unitaire F.O.-C.F.T.C. perd 10 à 31 % des suffrages parmi les ouvriers et la maîtrise.

A la **Raffinerie C.F.R. de La Mede**, avec 16 suffrages en plus, la C.G.T. passe de 56 à 63 %, alors que la C.F.T.C. perd 3 % et la coalition F.O.-C.G.S.I. : 4 %.

(SUITE PAGE 6.)

De NOMBREUSES ADHESIONS doivent

Dans notre numéro de janvier, parlant des succès de la C.G.T. aux élections professionnelles, nous écrivions que : « la presse, dite d'information, et la radio étaient devenues muettes ».

Or, au moment où nous paraissions, la radio (notamment Jean Grandmougin dans un éditorial) et la presse bourgeoise, faisaient état de ces succès.

C'est bien sûr sans grand enthousiasme que la radio et la presse bourgeoise enregistrent les gains de la C.G.T., mais ce « courant » est tellement généralisé qu'il leur faut bien en faire état, ne serait-ce que par la crainte que cela leur inspire.

« Paris-Presse », dans son numéro du 8 janvier doit reconnaître que

« la C.G.T. confirme et renforce ses positions »

et s'interroge « pourquoi la C.G.T. a-t-elle rétabli sa situation ? »

alors que le même « Paris-Presse », en novembre 1958 titrait victorieusement

« recul de la C.G.T. aux élections professionnelles ».

Benoît Frachon, dans le rapport présenté au C.C.N. des 3 et 4 décembre, répondait par avance à la question posée par « Paris-Presse » :

« On a beau mentir, raconter des balivernes sur notre compte, il vient toujours un moment où les tartufes sont démasqués.

« S'il leur arrive de tromper une partie des travailleurs, ce ne peut être que momentanément, la vie, les faits, l'expérience que font les ouvriers viennent toujours remettre les choses au point. »

D'autres journaux, tels « Les Echos », « Le Figaro », contraints de reconnaître la progression de la C.G.T., y compris chez les Mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, relèvent ces nouveaux succès comme étant

« d'autant plus significatifs que, lors des dernières élections, en 1959, la C.G.T. avait perdu 5.000 voix dans l'ensemble des charbonnages. »



LA C.G.T. GAGNE PARTOUT

Une première constatation s'impose. Il ne s'agit pas là de résultats isolés, mais bien d'une progression générale, dans toutes les corporations, dans toutes les régions, et quelle que soit la catégorie (ouvriers, employés, techniciens, cadres).

DANS LA METALLURGIE.

La Fédération a publié un tableau significatif donnant le résultat des élections de 55 entreprises (1^{er} collège).



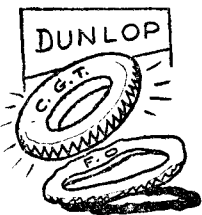
	1958	%	1959	%	Différences
Votants	66.319		65.526		
C.G.T.	40.062	60 %	43.055	66 %	+ 6 %
C.F.T.C.	14.033	21 %	11.974	18 %	- 3 %
F.O.	6.164	9 %	5.491	8 %	- 1 %
Indépendants ..	1.462	2 %	1.021	1 %	- 1 %

Dans le deuxième collège, pour la même période, dans 18 entreprises métallurgiques, sur 5.917 votants, la C.G.T. enregistre un gain de 5,97 %.

La C.G.T. est la seule à progresser, les autres organisations sans exception, enregistrent des pertes.

CHEZ DUNLOP A MONTLUÇON.

Dans le collège « ouvriers », les résultats sont les suivants :



	1958	Sièges	1959	Sièges	Différences
Inscrits	3.745		3.806		+ 61
Votants	3.088		3.187		+ 99
Exprimés	2.972		3.047		+ 75
C.G.T.	2.378	14	2.554	15	+ 176
F.O.	544	3	493	2	- 99

Le nombre de votants est supérieur en 1959 par rapport à 1958. Cela signifie que les travailleurs sont mécontents et entendent le prouver par leur vote, en donnant

leur accord aux revendications défendues par l'organisation syndicale la plus combative et la plus unitaire.

La C.G.T. voit son nombre de voix aug-

menter sérieusement. Elle ne s'est pas contentée de dire qu'il fallait satisfaire les revendications des travailleurs, elle a surtout dit comment on peut arriver à les obtenir.

A la question : comment obtenir satisfaction aux revendications ?, notre syndicat explique : en réalisant l'unité des travailleurs F.O. et C.G.T.

Et la C.G.T. a pris des mesures pratiques pour que les deux organisations syndicales défendent en commun les revendications des travailleurs.

CHEZ LES MINEURS.

Nous indiquions dans un récent article élections à la Sécurité Sociale minière conspuisqu'en effet, on relevait une diminution C.G.T. par rapport aux élections précédentes.

Après ces élections, le Comité National Mineurs analysa la situation, tirant des enseignements des corrections à la plate-forme revendicative, et briser avec une certaine étroitesse les liaisons avec les masses diverses qui cominière.

Bien que les nouvelles élections aux soient peu éloignées du Comité National déjà dernier porte ses fruits. C'est ainsi que Pas-de-Calais, les résultats permettent les sur les pourcentages.

Ainsi, nous rattrapons presque notre pourcentage de 1953 (les élections cette année-là avaient eu lieu dans des conditions très favorables après une période de lutte active) et nous dépassons largement ce

C.G.T.	
F.O.	
C.F.T.C.	

Force Ouvrière, dont l'opposition constante des mineurs, voit son pourcentage atteindre arrive au même niveau que la C.F.T.C., aliment.

La comparaison des élections aux comités toujours pour le Nord-Pas-de-Calais, est au

Remarquons le très net succès de la C.G.T. et la défaite de Force Ouvrière qui perd plus du tiers de ses voix.

L'on peut rapprocher cette diminution de l'influence de F.O. avec le plus grand nombre de travailleurs n'ayant pas participé au vote.

En effet, s'il y a 4.985 inscrits en moins, c'est 8.540 électeurs qui si effectivement un certain nombre de mineurs il n'en a pas pour autant apporté ses suffrages toujours plus unitaire de nos militants fera

Dans tous les autres bassins des résultats

Pour les bassins du Nord, Pas-de-Calais, Loire, la C.G.T. enlève 702 sièges sur les 742

Inscrits	
Votants	
C.G.T.	
F.O.	
C.F.T.C.	

LA JUSTESSE DES POSITIONS DE LA C.G.T. DANS TOUS LES DOMAINES.

La comparaison des résultats avec les élections ayant eu lieu au moment où les illusions gaullistes avaient trompé nombre de travailleurs est édifiante. Depuis 1958 les yeux se sont ouverts et les ouvriers font de plus en plus confiance à ceux qui, dès la première minute, les ont mis en garde

LA COLLABORATION DE CLASSES RECLE.



Il en est ainsi chez **DASSAULT à Saint-Cloud**, où, par rapport à 1958 nous gagnons 72 voix et 6,7 % atteignant ainsi 81 %. La C.G.S.I. (syndicat indépendant) perd 56 voix. Dans cette entreprise, ce syndicat s'est montré comme un soutien de la politique gaulliste. Dans sa propagande, il montait en épingle l'intéressement des travailleurs, soulignait qu'il avait appelé à voter oui.

Au **L.T.T. à Conflans-Sainte-Honorine**, la C.G.T. gagne des voix et un siège que perd le syndicat autonome créé après le 13 mai.

A **l'A.C.M.A. (Vespa) à Fourchambault**, dans la Nièvre, où la C.G.T. progresse de 8,2 %, F.O. perd 2 % et les « Indépendants » 8,7 %. La C.G.T. gagne 4 sièges, F.O. en perd 2 et les « Indépendants » 2.

L'ACTIVITE PERMANENTE DE LA C.G.T. POUR LES LIBERTES ET LA PAIX EST APPROUVEE.



Les quelques exemples que nous citons, plus haut, pris parmi les milliers dont nous avons eu connaissance, démontrent que l'activité positive de nos organisations a eu de profondes répercussions. Mais, il faut ajouter à cela que la progression des idées de paix (négociation en Algérie, détente internationale), les changements qui interviennent dans les rapports internationaux, confirment la justesse de l'orientation de la C.G.T.

Ces constatations ne sont pas sans avoir des conséquences sur l'état d'esprit des travailleurs, y compris sur ceux influencés encore par d'autres organisations.

Il n'est pas rare d'entendre dire : « Si les responsables de pays ayant des régimes si différents éprouvent le besoin de se rencontrer pour s'entendre, pourquoi les

militants syndicaux qui doivent défendre des intérêts communs des travailleurs ne se rencontreraient-ils pas aussi, y compris à l'échelon le plus élevé ? ».

ORGANISER LE RENFORCEMENT DE LA C.G.T.



Ce bilan des résultats positifs enregistrés ces derniers mois et plus particulièrement ces dernières semaines devrait être étudié par nos militants et notamment par nos délégués.

Il ne s'agit pas d'en exagérer l'importance, mais bien de considérer que c'est là un commencement. C'est là un progrès dans le cheminement de nos idées. Si nous savons en tenir compte, nous pourrions faire de nouveaux progrès non seulement dans les élections professionnelles (et il y a encore à faire) mais aussi dans l'organisation de l'unité et de l'action ainsi que dans le renforcement de la C.G.T.

Il faut faire de nos organisations de véritables syndicats de masse. Déjà, dans l'immédiat, il est possible, par un travail méthodique, par une campagne permanente de recrutement, par la popularisation de l'activité de la C.G.T., de rapprocher notre état d'organisation de notre influence aux élections. Tout faire pour que notre nombre d'adhérents se rapproche du nombre d'électeurs votant pour nous, est une nécessité absolue. Nous donnerons ainsi plus d'efficacité encore à l'action des syndicats C.G.T.

Le DESARMEMENT ? Une NECESSITE !

— Un savant canadien a calculé qu'avec l'argent dépensé au cours de la dernière guerre mondiale on aurait pu :

- donner à tous les enfants du monde une éducation secondaire,
- permettre à toutes les familles du monde d'être en possession d'une maison individuelle de 5 pièces,
- construire un hôpital moderne pour chaque tranche de 5.000 habitants de tous les pays.

— En France, 32 % des dépenses de l'Etat iront en 1960 au budget militaire mais :

- L'Education Nationale n'en recevra que 12 % alors qu'il manque 30.000 instituteurs.
- La Santé Publique se contentera de 2 % alors qu'on manque d'hôpitaux, d'infirmières, etc...

**

- Dans le Monde, 1/4 de la population se nourrit à sa faim.
- 60 % des hommes sont en état de « jeune chronique ».
- 1 milliard 700 millions d'êtres humains disposaient en 1958 de 60 francs (légers) par personne et par jour pour leur nourriture, l'habillement et le logement.



S.P.E.C. — Châteauroux.

Le Gérant : Maurice DESHAYES.

LE LIVRET SYNDICAL

Un exemple à suivre

Pour le début de l'année 1960, 2 livrets syndicaux ont été élaborés au Syndicat des Métaux du Havre :

— l'un aux ateliers Mazeline (F.C.M.) ;

— l'autre aux Tréfleries et Laminoirs du Havre (T.L.H.).

Autour de la table, en présence de J.-P. Marais, secrétaire du Syndicat, sont réunis les camarades :

— A. Perrot, pour Mazeline ;

— J. Lafontaine, Thérèse Crusson, G. Landouard, pour les T.L.H.

1° COMMENT VOUS EST VENUE L'IDEE DE PUBLIER CE LIVRET SYNDICAL ?

MAZELINE : Cette idée est venue de deux choses :

1° Mettre à la disposition des gars les renseignements essentiels concernant les avantages particuliers à l'entreprise, et ceux de la Convention Collective.

2° Avoir un moyen de contact intéressant avec les nouveaux embauchés. On a voulu que le Syndicat, la section syndicale accueillent les nouveaux.

Et puis c'est un excellent moyen de montrer dans son ensemble, ce que rapporte aux travailleurs l'organisation syndicale.

T.L.H. : Il y avait longtemps qu'au Syndicat, cette idée avait été avancée. Et puis la C.G.T. rappelle souvent de rapprocher l'organisation près des travailleurs.

Les camarades de Mazeline ont réalisé avant nous leur Livret Syndical. Eh bien ! on s'en est servi. Ça nous a aidé. Et puis on a essayé de faire mieux !... c'est une saine émulation.

Pour nous une idée a dominé : donner le plus de renseignements possibles AUX SYNDIQUES. Nous voulions donner plus de valeur au titre de Syndiqué à la C.G.T.

De plus la reprise des cartes 1960 était proche. Alors comme des changements importants sont survenus, nous voulions aussi changer nos méthodes. Un livret ne pouvait que nous aider à une bonne reprise des cartes.

2° COMMENT AVEZ-VOUS EXAMINE LA MANIERE DE LE REALISER ?

MAZELINE : Nous avons rassemblé l'ensemble des avantages particuliers à l'entreprise depuis des années, soit par les délégués du personnel, soit par le Comité d'entreprise ; nous avons pris également les points les plus intéressants de la Convention collective.

Nous avons intercalé des réflexions sur la C.G.T., la nécessité de se syndiquer, l'action du syndicat, pour que les gars voient bien le lien existant entre ces avantages et le syndicat.

Nous avons voulu également que la présentation soit agréable avec des dessins : ce fut l'œuvre d'un camarade délégué qui s'en est fort bien sorti.

T.L.H. : A la réunion des délégués, qui se fait chaque semaine, nous en avons discuté. A tous cela a paru intéressant. Trois camarades se sont attelés à la rédaction. Le tout a été à nouveau discuté par les délégués. Quelques modifications ont été apportées notamment la ventilation de la cotisation syndicale a été ajoutée. Notre camarade Thérèse a fait la mise en page à la machine à écrire (il fallait la prévoir avec précision car le format choisi était celui d'une feuille de 21 X 31 coupée en deux, les feuillets étant ensuite agrafés au milieu).

La mise en page faite, le Syndicat a tapé les stencils, les a ronéotés.

**

Pour nos deux sections syndicales, on peut dire que nous étions tous impatients d'avoir la « 1^{re} épreuve » de notre travail.

3° COMMENT LE LIVRET A-T-IL ETE DISTRIBUE ?

T.L.H. : Il a d'abord été remis à chaque délégué. Puis ensuite il a été distribué à chaque syndiqué avec la carte 1960.

MAZELINE : Cela a été variable. Mais la distribution s'est faite en fonction de la reprise des cartes. D'abord à la section syndicale on a examiné l'état de nos forces en 1959 par atelier. Nous avons cherché les raisons pour lesquelles certains ateliers étaient peu syndiqués.

Le livret a été remis ensuite au collecteur, qui le montrait à ses camarades. Puis l'atelier était réuni, et on discutait avec les gars pour les convaincre de venir avec nous.

Ailleurs comme à la chaudronnerie, le livret a été remis aux syndiqués 1959, avant la reprise des cartes. Et les copains en ont parlé autour d'eux, l'ont feuilleté, l'ont commenté. Quand après, on proposait l'adhésion, c'était bien plus facile.

Nous avions annoncé la parution du Livret dans un journal d'usine.

4° QUEL ACCUEIL A-T-IL REÇU ?

MAZELINE : L'accueil a été extrêmement bon. Certains gars sont venus d'eux-mêmes nous dire leur satisfaction.

T.L.H. : Chez nous, ça plaît beaucoup également. Et ça rend service : par exemple une camarade ne savait pas qu'elle avait droit à une prime de décès. Et bien d'autres étaient dans son cas.

Pour nos camarades collecteurs, dont la tâche est souvent ingrate, ils avaient plaisir cette année à apporter la carte syndicale et le timbre de janvier. Ils ne venaient pas seulement demander de l'argent : ils apportaient le livret avec la carte.

5° A-T-IL DEJA AMENE DES RESULTATS ?

MAZELINE : Le livret a facilité grandement la reprise des cartes qui s'est faite parfaitement et rapidement. Même après les grèves victorieuses de 1955, cela n'était pas aussi bon qu'en janvier 1960.

Le bilan général n'est pas encore fait ; mais tous les jours on note des nouvelles adhésions, et surtout des jeunes. On a été rechercher au syndicat 50 cartes de plus, on n'en avait plus assez.

Un exemple précis dans un atelier : 35 syndiqués en 1959 et 21 de plus en 1960.

Dans un autre atelier 7 adhésions de jeunes en grande partie avec le livret, etc.

T.L.H. : Chez nous c'est pareil. La situation générale aidant, notre livret nous a été de grande utilité dans la reprise des cartes.

Des adhésions nouvelles sont faites. Nous dépasserons les effectifs cette année. Mais nous avons remarqué qu'il fallait populariser davantage notre livret avant de le remettre effectivement aux Syndiqués : chacun l'attend, veut le voir, en parle. Et les inorganisés se joignent à la discussion. Le livret est alors une très bonne illustration pour faire comprendre que « ça rapporte » d'être syndiqué.

CONCLUSIONS.

J.-P. MARAIS (secrétaire du Syndicat). — Tout cela est très positif camarades. Il faut persévérer et améliorer. Je pense notamment à la nécessité de remettre à tous les travailleurs le Livret Syndical. Ainsi notre campagne de recrutement prendra vraiment son plein effet.

A PROPOS DU GUIDE DU DELEGUE

Les difficultés d'approvisionnement ayant été surmontées, nous sommes maintenant en mesure de satisfaire immédiatement toutes les commandes.

Adressez celles-ci au **Délégué du Personnel**, 213, rue Lafayette, Paris (10^e). C.C.P. C.G.T. 62-84 Paris.

Prix de l'exemplaire : 1 NF (100 francs).

QUESTIONS

et Réponses

Q. — Comment dois-je procéder pour m'inscrire sur les listes électorales prud'homales ?

R. — Pour être électeur ou électrice il faut remplir les conditions suivantes :

- Etre inscrit sur les listes électorales politiques de sa localité ou de son arrondissement.
- Exercer depuis 3 ans — période d'apprentissage comprise — une profession énoncée parmi celles qu'énumère le décret d'institution du conseil de prud'hommes.
- Avoir exercé cette même profession pendant au moins un an dans une ou plusieurs entreprises situées sur la partie du territoire du Conseil.
Par ailleurs les salariés de l'industrie et du commerce sont répartis entre les catégories « ouvriers » ou « employés » selon les règles essentielles suivantes :
- **Sont électeurs ouvriers :** les ouvriers, les chefs d'équipe ou contremaîtres prenant part à l'exécution matérielle des travaux industriels et les chefs d'atelier de famille travaillant eux-mêmes.
- **Sont électeurs employés :** les employés de commerce et d'industrie et les contremaîtres ne remplissant que des fonctions de surveillance ou de direction.

Ces mêmes règles sont également valables pour les ouvriers et employés exerçant leur activité dans des entreprises autant industrielles que commerciales qu'agricoles.

Normalement, les demandes d'inscription doivent être faites à la Mairie du lieu d'habitation si le lieu d'habitation est situé dans le ressort territorial du Conseil.

Lorsqu'il va se faire inscrire sur les listes électorales, chaque travailleur a intérêt à se munir, non seulement de ses pièces d'identité, mais aussi de celles lui permettant de justifier d'une part qu'il exerce bien la profession depuis 3 ans et, d'autre part, que son ou ses employeurs depuis un an au moins résident également dans le ressort territorial du Conseil.

Lorsque les électeurs résident en dehors du ressort du Conseil, ils doivent se faire inscrire à la mairie du siège de l'entreprise dans laquelle ils exercent leur profession.

Dans ce cas, ils ne doivent pas omettre d'indiquer, lorsqu'ils remplissent leur formulaire de demande d'inscription, les noms et adresses de leurs employeurs.

Il faut ajouter que 1960 est l'année où doivent avoir lieu les élections prud'homales. Le plus grand nombre de travailleurs doit être inscrit sur les listes électorales pour faire de ces élections un succès.



DEUX ARRETS DE LA COUR DE CASSATION SUR LES DELEGUES DU PERSONNEL

— **Un arrêt de la Cour de Cassation (Chambre criminelle)** en date du 29 octobre 1959, concerne l'exercice du mandat de délégué du personnel. Des entraves avaient été mises par la direction de l'entreprise. La Chambre criminelle a jugé que c'est à bon droit que les juges du fond ont condamné l'employeur pour avoir porté atteinte à l'exercice régulier des fonctions de délégué.

Retenons en outre que :

1° un délégué du personnel peut exercer ses fonctions à l'extérieur de l'entreprise, à condition qu'elles gardent leur objet ;

2° plus précisément, le fait pour un délégué d'assister à une réunion préparatoire, à une commission de conciliation dans le cadre d'une convention collective applicable à l'entreprise entre dans l'exercice de son mandat.

Par un arrêt de la Chambre criminelle de la Cour de Cassation, en date du 6 octobre 1959, il est admis que, en cas de faute grave, la mise à pied des délégués du personnel et des comités d'entreprise n'est que temporaire et dure jusqu'à ce que le comité d'entreprise et, si nécessaire l'inspecteur du travail aient pris leur décision définitive sur le licenciement. Si le licenciement est refusé, le délégué recouvre le plein exercice de ses fonctions.

Un arrêt de la Cour d'appel de Douai du 17 décembre 1959 a précisé la jurisprudence concernant la **protection des délégués du Personnel**. Un travailleur, chauffeur dans une entreprise avait été

élu délégué du personnel et membre du Comité d'établissement. A la suite d'un conflit, la direction fit connaître qu'il occuperait désormais l'emploi de manœuvre de cour. Le chauffeur refusa et après les congés, quand il voulut reprendre ses fonctions de chauffeur, la société refusa à son tour et lui signifia qu'il était rayé des effectifs de son personnel, pour ne pas avoir pris le travail de manœuvre de cour, sans observation des règles de protection.

La Cour de Douai a jugé que la somme de un million de francs, à titre de dommages-intérêts pour toutes causes de préjudice devait être versée par la société à son chauffeur. Elle a insisté sur le fait que des modifications importantes de conditions de travail par la volonté unilatérale d'une des parties ou contrat de louage de services à durée indéterminée équivalait à une résiliation. Et la résiliation, dans ce cas, est due à la société. Partant de là, la Cour a condamné la société à des dommages-intérêts. Il faut ajouter que la non-observation des règles de protection donne au licenciement un caractère irrégulier qui, au même titre que la rupture unilatérale ouvre droit à des dommages-intérêts au profit du délégué.

DELEGUES DU PERSONNEL MILITANTS SYNDICAUX

A partir du 1^{er} mars prochain, « LE PEUPLE » commencera la publication d'une étude sur

UN AN DE MARCHÉ COMMUN

La mise en place de la Communauté Economique Européenne et ses répercussions en France.

MILITANTS DES COMITES D'ENTREPRISE

Dans « LE PEUPLE », chaque mois, des pages sont réservées aux problèmes des Comités d'Entreprise.

— Lisez « LE PEUPLE ».

— Abonnement annuel : 12 NF. C.C.P. PARIS 79-19.

Adressez-vous :

« LE PEUPLE »

213, rue Lafayette, PARIS-10^e

UNE NOUVELLE BROCHURE D'ACTUALITE

La vie des travailleurs et le rôle des syndicats en U.R.S.S.

réalisée par le camarade J.-C. POULAIN, membre du Bureau de l'U.D. de la Seine, qui vient de passer trois semaines en Union Soviétique.

Cette brochure doit connaître une large diffusion.

Face aux mensonges des attardés de la guerre froide et au moment où notre pays va recevoir Nikita KHRUCHTCHEV, Président du Conseil des Ministres de l'U.R.S.S., elle contribuera à renforcer l'amitié franco-soviétique et la détente internationale.

PASSEZ vos commandes à :

Commission d'Organisation de la C.G.T.
213, rue Lafayette - PARIS (10^e)
C.C.P. C.G.T. 62-84 PARIS.

PRIX DE LA BROCHURE : 0,30 NF.
(0,20 NF aux organisations)